

Commune de DISSAY

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

L'an deux mil huit le quinze mai à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

**PRESENTS** : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Olivier POUZET, Monsieur François ARANDA, Madame Annie LEGRAND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Dominique LUSSEAU, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur Carlos FERREIRA, Madame Marie France ROBIN, Madame Arlette BRISON, Madame Véronique PELOQUIN, Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Marie France DUBOIS, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Alain SCHITTLY, Monsieur Jean Marie THEBAULT

**EXCUSE** : Monsieur Jean Claude RICHARD qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre BREMOND

**ABSENT** : néant

Monsieur Aymeric DUVAL a été désigné secrétaire de séance.

Suite à la lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 avril dernier, il apparaît des oublis dans la liste des membres des diverses commissions municipales (délibération n°7).

En conséquence, l'assemblée délibérante se prononce à nouveau sur la **composition des commissions municipales** et décide à l'unanimité qu'elles seront ainsi composées :

COMMISSION	COMPETENCES	RESPONSABLE	MEMBRES
Personnel	Fiches de postes Recrutement Carrières Notation Discipline	Louis REMBLIER	Gérard ANDRE Françoise DEBIN Michel FRANCOIS Jean Claude RICHARD Alain SCHITTLY Arlette BRISON Jean Marie THEBAULT Annie LEGRAND Sébastien PERE Véronique PELOQUIN
Intercommunalité Finances	Relations avec la CCVVC et Pays du Haut Poitou Comptabilité et budgets communaux	Gérard ANDRE	Véronique PELOQUIN Aymeric DUVAL Damien AUBRION Marie France DUBOIS Marie France ROBIN Jean Claude RICHARD
Environnement et Cadre de vie	Réseaux et voirie Urbanisme et patrimoine Eco-citoyenneté	Françoise DEBIN	Alain SCHITTLY Jean Marie THEBAULT Dominique LUSSEAU Annie LEGRAND Sébastien PERE Sophie SEGUIN Damien AUBRION Carlos FERREIRA Véronique PELOQUIN Olivier POUZET
Citoyenneté, Communication et grands	Grands projets Citoyenneté Communication	Michel FRANCOIS	Aymeric DUVAL Jean Claude RICHARD Véronique PELOQUIN

projets			Arlette BRISON (CCJ- Jeunes) Sophie SEGUIN (citoyenneté) Carlos FERREIRA Sébastien PERE Olivier POUZET
Education et solidarités	Scolaire et péri-scolaire Action sociale Enfance jeunesse	Annick PLUMEREAU	Annie LEGRAND Marie France ROBIN Jean Claude RICHARD Denise KARAGUITCHEFF Sophie SEGUIN Marie France DUBOIS Arlette BRISON Véronique PELOQUIN Olivier POUZET
Développement économique, Commerce, Artisanat	Pôle économique/zone d'activités Centre bourg/Marché	François ARANDA	Damien AUBRION Carlos FERREIRA Alain SCHITTLY Jean Marie THEBAULT Aymeric DUVAL
Vie associative et Animation	Culture et fêtes locales Sports, jumelage, tourisme	Pierre BREMOND	Jean Claude RICHARD Denise KARAGUITCHEFF Arlette BRISON Jean Marie THEBAULT Sophie SEGUIN Aymeric DUVAL Dominique LUSSEAU Alain SCHITTLY

### 1/Convention pour contrôles microbiologiques de denrées alimentaires avec LASAT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal

- décide de renouveler la convention avec le Laboratoire d'Analyses et de Sécurité Alimentaire devenu Laboratoire d'Analyses Sèvres-Atlantique (LASAT) pour le contrôle microbiologique périodique des cantines scolaires
- accepte la tarification des prestations pour 2008 présentée dans l'annexe II de la convention ci-annexée

### 2/Equipement informatique école élémentaire

Dans le cadre du plan informatique départemental en faveur des écoles, le conseil municipal autorise le maire à réserver deux ordinateurs pour l'école élémentaire (1274,05) euros) et à solliciter l'aide financière départementale (35%).

### 3/Création d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de créer un poste d'ATSEM 1<sup>er</sup> classe à 30/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2008
- Dit qu'à compter de cette date, le tableau des emplois sera le suivant

<b>SERVICES</b>	<b>Fonction</b>
<b>GENERAL</b>	
Attaché - 35/35°	Secrétaire générale
Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service Accueil CCAS ACMO
Adjoint administratif 2ème classe - 19/35°	Services Etat civil Election Accueil
Adjoint administratif Princip.1° CI - 35/35°	Service urbanisme
Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Non pourvu
Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Non pourvu
Adjoint administratif 1ère classe - 35/35°	Service personnel
Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service comptabilité, accueil
Rédacteur 35/35°	Non pourvu
<b>TECHNIQUE</b>	
Contrôleur 35/35°	Responsable du service technique
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service voirie
Adjoint technique 1ère classe 35/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Non pourvu
Agent de maîtrise Principal 35/35°	Service bâtiment
Contrôleur Princip de travaux - 35/35°	Service voirie
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espaces verts
Agent maîtrise - 35/35°	Service bâtiment
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service polyvalent
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espaces verts
<b>ECOLES ET DIVERS</b>	
Adjoint d'animation 2ème classe- 35/35°	Service animation
Adjoint technique 2ème classe - 16/35°	Surveillance cantine, bibliothèque école
Adjoint technique 2ème classe - 18/35°	Entretien bâtiment; garderie maternelle, transport scolaire
Adjoint technique 2ème classe - 20/35°	Aide service cantine, garderie
Adjoint technique 2ème classe - 27H30/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2ème classe - 27H30/35°	Aide service cantine, entretien bâtiment, garderie
Adjoint technique 2ème classe - 28/35°	Entretien bâtiment, garderie maternelle
Adjoint technique 2ème classe - 30/35°	Entretien bâtiment maternelle
Adjoint technique 2ème classe - 31H50/35°	Service cantine
Adjoint technique 2ème classe - 32/35	Service cantine, garderie, animation
Adjoint technique 2ème classe - 34/35°	Service cantine maternelle, transport
Adjoint technique 2ème classe - 34/35°	Service cantine maternelle, transport
Adjoint technique 2ème classe - 35/35°	Service cantine, garderie
Adjoint technique 2ème classe 33,5/35°	Service entretien bâtiments
Agent maîtrise principal- 35/35°	Service cantine
Agents contractuels remplaçants	
ATSEM 1ère CI - 35/35°	Service de l'école maternelle
ATSEM 1ère CI 35/35°	Service de l'école maternelle
ATSEM 1ère Classe - 34/35°	Service de l'école maternelle
ATSEM 2° CI - 34/35°	Non pourvu
ATSEM 1ère cl - 30/35	Service de l'école maternelle
ATSEM 2ème CI - 30/35°	Non pourvu
ATSEM 2ème CL - 30/35°	Service de l'école maternelle
ATSEM principal 1ère classe 35/35°	Non pourvu
Gardien Eglise (indemnité forfaitaire)	

#### **4- Tarif du transport scolaire**

Sur proposition de l'adjoint en charge des finances, l'assemblée délibérante, à l'unanimité,

- décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 et pour la durée de l'année scolaire 2008-2009, le tarif pour le transport scolaire sera de 10 euros (dix euros) par an et par enfant
- demande à Monsieur le Maire de porter cette décision à la connaissance des familles utilisatrices de ce service.

#### **5/Convention de formation relative au logiciel « Noé-module centre de loisirs »**

Monsieur le Maire indique que deux agents vont devoir suivre une formation pour l'utilisation du logiciel Noé-Centre de loisirs et qu'il convient d'accepter la prise en charge du cout de cette formation qui s'élève à 660, 00€ HT soit 789,36€TTC

A l'unanimité, l'assemblée délibérante

- Accepte la proposition d'AiGA FUTUROSCOPE SAE de Chalembert 86130 JAUNAY CLAN qui assurera la formation de ces deux agents
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de formation dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération..

#### **6/Cession de parcelles pour régulariser les terrains de la Maison de Pays)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°8 du 4 mars 2008 relative à cette cession et donne lecture d'un courrier du notaire de Dissay chargé de rédiger les actes, indiquant que la commune de Dissay est déjà propriétaire de la parcelle cadastrée AW 558 issue de celle anciennement cadastrée AW 441(contrairement à ce qui avait été mentionné dans ladite délibération).

En conséquence, il convient donc de modifier le projet initial et de procéder à une cession à titre gratuit, par la commune de Dissay au profit de la Communauté de Communes Val Vert du Clain, des parcelles nouvellement cadastrées AW 588 et 589.

Le reste est sans changement, à savoir la cession à titre gratuit par la Communauté de Communes à la commune de Dissay des parcelles AW 591 (issue de la AW 442) et 592 (issue de la AW 447).

A l'unanimité, l'assemblée délibérante, accepte ces cessions.

#### **7/Renouvellement du réseau DN 250 dans les Marais des Louardières : choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le résultat de la consultation menée par le Siveer relative au renouvellement du réseau DN 250 dans les Marais des Louardières .

Après délibéré et à l'unanimité, l'assemblée délibérante

- retient la proposition de l'entreprise SADE 86061 Vouneuil sous Biard pour un montant de 67388.50 euros HT
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces travaux

#### **8/Désignation du correspondant défense**

En application de la circulaire du 26 octobre 2001, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, désigne Monsieur Sébastien PERE, conseiller municipal comme correspondant défense pour la commune de Dissay .

#### **9/Avis sur demande d'exploitation de la société Chimirec-Delvert (enquête publique)**

Monsieur le Maire rappelle la demande formulée par Monsieur le Directeur de la Société Chimirec-Delvert pour l'exploitation, sur le territoire de la commune de Jaunay-Clan, d'un centre de transit et de regroupement de déchets industriels, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

La commune de Dissay étant comprise dans le rayon de 2kms, un affichage a été effectué dans le cadre de l'enquête publique, et le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce projet.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante donne un avis favorable à ce projet.

- **10/Consultation du public sur le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux du Clain)**

Madame Françoise Debin, adjointe en charge notamment des questions d'environnement, présente le dossier relatif à ce schéma qui doit fixer les objectifs à mettre en œuvre pour gérer et garantir aux mieux les usages de l'eau, tout en préservant cette ressource et les milieux aquatiques.

Conformément au code de l'Environnement (art R21-27), ce projet de S.A.G.E. Clain doit être soumis pour avis aux communes dont le territoire est situé pour tout ou partie dans le périmètre.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante émet un avis favorable à ce projet tout en se réservant la possibilité d'apporter des remarques suite aux réunions d'information qui auront lieu d'ici à la fin du mois de mai 2008.

**11/-Personnel : ratios des agents promus/promouvables**

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en application de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante, après avis du comité technique paritaire, de fixer le nombre d'agents pouvant être promus à un grade par rapport au nombre d'agents remplissant les conditions d'accès à ce grade ; qu'à ce titre, l'assemblée délibérante avait établi des projets qui ont été soumis au Comité Technique Paritaire.

Au vu de l'avis émis par le Comité Technique Paritaire dans sa séance du **18 septembre 2007 et du 19.03.2008** disant : « les membres du CTP émettent, à l'unanimité, un avis favorable, aux propositions de la collectivité sous réserve des modifications suivantes : seuls les critères fixés par la loi (valeur professionnelle et acquis de l'expérience) sont à prendre en considération. »

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil municipal

- adoptent le tableau des promus/promouvables tel que défini ci-dessous

Grade d'emploi/grades	Grade d'avancement possible	Nbre de promouvables	Ratio (%)
<b>ADJOINTS ADMINISTRATIFS</b>			
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> cl.	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> cl. <b>Grade d'avancement possible</b>	2 <b>Nbre de promouvables</b>	100% <b>Ratio (%)</b>
<b>ADJOINTS TECHNIQUES</b>			
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> cl	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> cl.	4	100%
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> cl.	1	100%
<b>ADJOINTS D'ANIMATION</b>			
Adjoint.d'animation 2 <sup>ème</sup> cl.	Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> cl.	1	100%
<b>ATSEM</b>			
ATSEM 1 <sup>ère</sup> cl.	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> cl.	2	100%

- rappellent que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement
- indiquent que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre
- indiquent que si le ratio n'est pas un nombre entier, ce ratio sera arrondi à l'entier supérieur.

- **12/Projet de lotissement « les Portes de Dissay »**

Monsieur le Maire présente un projet d'implantation de lotissement nommé « les portes de Dissay » et pour lequel il demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Après examen, et à l'unanimité, elle émet

- un avis favorable sur le plan de masse global conforme au P.O.S
- un avis défavorable sur le projet d'aménagement et d'implantation des logements sur la parcelle n° 1

- **13/Acquisition de la parcelle AY 409**

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée délibérante, à l'unanimité,

- décide d'acquérir la parcelle AY 409 située rue du Puits, d'une contenance de 30 ares, pour l'euro symbolique
- décide de prendre en charge outre les frais notariés, les frais de déclaration de succession liés à l'indivision
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition auprès de l'office notarial de Dissay.

- **14/Désignation de conseillers délégués et montant des indemnités de fonction**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 14 mars 2008 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

-d'allouer, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008 une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués suivants :

- Monsieur Dominique LUSSEAU, délégué à l'environnement et au cadre de vie
- Monsieur Damien AUBRION, délégué au développement économique, commerce et artisanat
- Monsieur Jean Claude RICHARD, délégué à la vie associative et à l'animation
- Madame Arlette BRISON, déléguée à la communication, la citoyenneté et grands projets
- Madame Sophie SEGUIN, déléguée à l'éducation et aux solidarités

Et ce, au taux de 2 % de l'indice brut 1015. Cette indemnité sera versée mensuellement.

A compter de cette date (1<sup>er</sup> septembre 2008), le montant des indemnités des maires, adjoints et conseillers délégués sera le suivant

Nom	Fonction	taux	Indice brut de référence	Montant brut au 01.09.2008
Louis REMBLIER	maire	42.5%	1015	1590.14
Gérard ANDRE	Adjoint	11.99%	1015	448.68
Françoise DEBIN	Adjoint	15.5%	1015	579.93
Michel FRANCOIS	Adjoint	15.5%	1015	579.93
Annick PLUMEREAU	Adjoint	15.5%	1015	579.93
Pierre BREMOND	Adjoint	15.5%	1015	579.93
François ARANDA	Adjoint	15.5%	1015	579.93
Dominique LUSSEAU	Conseiller délégué	2%	1015	74.83
Damien AUBRION	Conseiller délégué	2%	1015	74.83
Jean Claude RICHARD	Conseiller délégué	2%	1015	74.83
Arlette BRISON	Conseiller délégué	2%	1015	74.83
Sophie SEGUIN	Conseiller délégué	2%	1015	74.83

- **15/Proposition des commissaires appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts**

Reporté au conseil du mois de juin

- **16/ Conseil Communal des Jeunes**

Monsieur Michel François, l'adjoint en charge de ce dossier, donne des précisions sur la mise en place de ce conseil qui se veut un lieu d'apprentissage à la citoyenneté pour les jeunes de 13-17 ans élus pour deux ans.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise la commission « citoyenneté, communication et grands projets » à entamer les démarches nécessaires à l'installation et au fonctionnement du Conseil Communal des Jeunes.

- **17/ Achat d'un portable**

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée délibérante

- décide l'achat d'un ordinateur portable pour la mairie (secteur animation)
- accepte le devis de Vienne Services pour un montant de 1529,37 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer ce devis et à engager la dépense au C/2183-130.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Rapport de l'enquête publique sur la ligne à Grande Vitesse à disposition à la mairie
- Service minimum dans les écoles en cas de grève des enseignants : le conseil municipal émet un avis défavorable sur le principe et face aux difficultés en matière de personnel .
- Compte rendu du conseil communautaire du 7 avril
- Propositions de formations payantes pour les élus par le GRETA de Niort
- Le 30.05 conseil communautaire à Dissay et le 27.06 à St Cyr
- Commission « personnel » le 27.05 à 20h30
- Prochain conseil le mercredi 25 juin à 20h30
- Bibliothèque : le conseil d'administration du Foyer souhaite qu'elle reste associative encore cette année

#### VOIRIE ( Mme Debin)

- Prochaine commission voirie le 19.05 à 20h30
- Réunion avec riverains de la route de St Georges (Lordières, Jardelle) le 10 juin pour régler le problème des ralentisseurs

#### FINANCES (M.André)

- Commission finances : mercredi 4 juin à 19h30

#### COMMUNICATION

- Dissay infos n°1 à distribuer par conseillers à partir du 20 mai et le plus vite possible
- Encart publicitaire dans presse locale pour la foire des 24 et 25 mai
- Site internet : mise en ligne 1<sup>er</sup> trimestre 2009 ; infos de chaque commission à collecter ; choix du prestataire en septembre

#### URBANISME-ENVIRONNEMENT(Mme Debin)

- Travail sur les bâtiments et notamment sur le dossier de la salle polyvalente

#### SCOLARITE ET CITOYENNETE(Mme Plumereau)

- commission le 10 avril (voir compte rendu remis)
- présence d'une délégation municipale au début des festivités (La Rochelle) qui marqueront le 400<sup>ème</sup> anniversaire de la création de Québec et remise de la BD sur Champlain aux élèves de Paul Emile Victor en présence des auteurs
- proposition d'une rencontre des élus et des responsables des Francas à Puygremier le 21 ou le 28 juin à 11heures

#### VIE ECONOMIQUE (F.Aranda)

- le 5 juin à 19h rencontre avec les entreprises du Val Vert

#### VIE ASSOCIATIVE (P.Brémont)

- réunion de la commission le 30.05 à 20h30
- le 26.05 présentation aux présidents d'associations de la programmation d'occupation des salles municipales
- le 24 et 25 mai foire annuelle avec soirée cabaret et paëlla
- ouverture du camping le samedi 14 juin(mise en service par services techniques la 1<sup>ère</sup> semaine de juin)
- fête de la musique (Dissay Loisirs) le 21 juin

Louis REMBLIER, maire